



**E-SOLIDARITÉS**

*L'expertise de notre réseau*

<http://www.e-solidarites.fr/gestion-financement/webinaire-du-18-juin-2024-de-presentation-de-la-reforme-de-la-tarification-des>

# Webinaire du 18 juin 2024 de présentation de la réforme de la tarification des CHRS

📅 Publié le 30 juillet 2024

👤 De Uniopss

**GESTION - FINANCEMENT**

ARTICLE

INFO NATIONALE



Le 18 juin, l'Uniopss est intervenue lors d'un webinaire, co-organisé avec la DIHAL ainsi que les fédérations et unions du secteur Accueil Hébergement Insertion (AHI), sur la réforme de la tarification

des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS).

Elle était représentée par Jeanne Dietrich, conseillère technique Hébergement-Logement, et par Joseph Ezin-Wota, conseiller technique Gestion-Tarifification-Régulation.

Suite à la présentation très claire par la DIHAL des enjeux de la réforme, l'Uniopss est intervenue pour rappeler les opportunités, les incertitudes et les risques qu'elle identifie face à cette réforme.

En termes d'opportunités, Jeanne Dietrich a souligné les possibilités de mieux reconnaître et financer les activités spécifiques auprès de femmes victimes de violences, personnes souffrant d'addictologies, personnes nécessitant un accompagnement important relatif à l'accès aux droits, via la mise en place, au sein de la nouvelle tarification, d'un financement dédié à l'accompagnement spécifique qu'elles effectuent actuellement avec trop de peu de financements et pourtant des compétences pointues mobilisées (juristes, personnel soignant, etc).

Joseph Ezin-Wota a également souligné les possibilités envisagées d'une plus grande marge de manœuvre dans le pilotage de leur budget par les associations via le passage de la tarification à la dépense à une tarification à la recette.

En termes d'incertitudes, Jeanne Dietrich a souligné les inconnues, à l'heure actuelle, dans la pondération entre les différents critères de l'équation tarifaire. Si le choix de ces critères ouvre des opportunités, l'inconnue quant à leur pondération à ce stade ne permet pas de savoir si cette réforme sera en mesure ou pas d'apporter un mieux pour la qualité de l'accompagnement des publics.

En termes de risques, Jeanne Dietrich a pointé le décalage dans les calendriers entre les appels à manifestation d'intérêt qu'il est envisagé à ce stade de lancer localement pour une période de 3 ans pour financer l'accompagnement spécifique (a priori 15 % du budget à ce stade) et les CPOM qui financeront l'accompagnement socle (a priori 85 % du budget à ce stade) sur 5 ans. Ce décalage de calendrier pourrait occasionner une prise de risque financier pour les structures souhaitant faire de l'accompagnement spécifique.

Joseph Ezin-Wota a noté que les modalités concernant la reprise des excédents, telle que pratiquée dans d'autres secteurs, viendraient amoindrir les opportunités offertes en matière de

marge de manœuvre pour le pilotage de leur gestion par les structures si cela venait à être appliqué dans le secteur AHI.

La DIHAL s'est montrée à l'écoute et ouverte sur l'ensemble de ces remontées et la discussion est appelée à se poursuivre sur cette réforme dont la mise en place est prévue au 1er janvier 2026.

L'Uniopss, quant à elle, continuera à contribuer à la réflexion dans le cadre des concertations organisées par la DIHAL.

### **Note d'information du 18/06/2024**

Auteur du commentaire : DIETRICH Jeanne

Uniopss/Uriopss de l'auteur du commentaire : Uniopss

Auteur du document : DIHAL

Portée géographique : France entière

Numéro de fiche

112.21 Ko